



## *Conseil Electoral Provisoire*

### NOTE DE PRESSE

#### REMISE DU PROJET DE DÉCRET ET DU CALENDRIER ÉLECTORAL À L'EXÉCUTIF

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la population, les partis politiques, les organisations de la société civile et la presse, qu'il a remis à l'Exécutif, le vendredi 14 novembre 2025, le document de projet de Décret ainsi que le calendrier des prochaines élections.

En remettant ces documents au Pouvoir exécutif, le Conseil électoral a insisté sur le fait que l'exécution du calendrier électoral dépend du respect de certains préalables. Il s'agit de la publication du Décret électoral dans les délais impartis, d'un climat sécuritaire acceptable, de la disponibilité des moyens financiers nécessaires à la conduite du processus et de la continuité des actions initiées par le CEP.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire un processus électoral inclusif et impartial, en toute indépendance et transparence.

**Pétion-ville, le 14 novembre 2025.-**

**Pour authentification :(509) 31639523- 4420 6006**